



QUESTIONS & RÉPONSES 003

Ce document est émis pour répondre aux questions des soumissionnaires concernant Innovation, Sciences et Développement économique Canada DOC # ISED200187. TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DE LA DOC DEMEURENT INCHANGÉS.

Question No. 8 :

Sous Exigences obligatoires pour la rédaction de discours, il est indiqué :

« Rédaction de discours : - Expérience dans la rédaction de discours en anglais ; - Expérience dans la rédaction de discours en français ; - Capacité à évaluer les tons et à transmettre les messages du ministériels ; - Travailler avec une personne et une équipe pour rédiger des discours.

Cela signifie-t-il que les propriétaires uniques, comme moi, doivent avoir la capacité de rédiger des discours dans les deux langues?

Sous Exigences obligatoires pour la rédaction de discours, il est indiqué :

Réponse No. 8 :

Tous les flux sont séparés et il vous est demandé de ne soumettre une proposition que pour le flux que vous êtes capable de couvrir. Tous les volets (traduction, révision, relecture et rédaction de discours) sont séparés par l'anglais et le français. Différentes entreprises peuvent être sélectionnées pour le volet anglais que pour le volet français. Vous n'êtes pas obligé de rédiger des discours dans les deux langues officielles.